

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 039-243900420-20250403-2025_29-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 avril 2025

Date de convocation
21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 03 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Création d'une régie à la seule autonomie financière pour la
gestion du service public administratif de l'Office de tourisme
intercommunal du Val d'Amour
N°29/2025**

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

2

Excusés

8

Votants

34

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Valot, Giancattarino, Hählen, Falcinella-Gillard,
Alixant, Pate, Mourot, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne,
Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot,
Schouwey, Bigueur, Besia, Joffre.

Excusés Mmes Masuyer, Faivre, MM. Dejeux, Truchot (procuration à Mme Sermier),
Baton, Rochet (procuration à M. Rougeaux), Théry, Coutrot.

Absents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2222-1 et suivants et R. 2221-3 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amour et sa compétence Promotion du tourisme dont création d'office de tourisme,

Vu la délibération n°17/2025 du 10 février 2025, par laquelle le Conseil communautaire a validé le projet de création d'un office de tourisme,

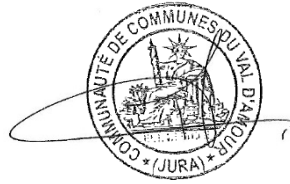
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'un office de tourisme intercommunal sur le territoire du Val d'Amour,
- De créer une régie avec la seule autonomie financière pour gérer l'office de tourisme sous la forme d'un service public administratif et d'adopter les statuts de la régie annexés à la présente délibération,

- De fixer la composition du Conseil d'exploitation à 16 membres avec 9 conseillers communautaires titulaires, représentants la collectivité et 7 représentants des acteurs socio-professionnels du territoire,
- De créer un budget annexe « Office de Tourisme » sous la nomenclature M57, destiné à assurer la gestion comptable et financière du service,
- D'allouer une dotation initiale de 1 000€ à la régie pour garantir son bon fonctionnement,
- D'autoriser le Président de la CCVA à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de l'Office de tourisme, de la Régie et du budget annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

